

**Terre de Roses
De Zaynè Akyol**



Dans les montagnes et le désert du Kurdistan, les combattantes kurdes nous dévoilent leur quotidien. Elles défendent le territoire kurde en Irak et en Syrie et luttent contre Daesh, tout en incarnant un idéal révolutionnaire axé sur l'émancipation des femmes. Le film nous livre les réflexions et aspirations de ces combattantes aguerries tout en nous invitant à partager leur intimité. La guerre menace à tout instant, mais elles continuent de rire, de vivre et d'être femmes, prenant soin d'elles comme de leurs armes.

**Noces
de Stephan Streker**



« *L'histoire s'inspire librement de faits réels* », annonce le film d'émblée. Et le sujet, les mariages « arrangés », intéresse directement les droits des femmes. Zahira est une adolescente belge, comme ses frères et sœurs. Leurs parents sont venus du Pakistan et vivent confortablement en Belgique, tout en gardant des liens étroits avec leur pays d'origine. Tous forment une famille très aimante. Zahira, elle, veut vivre comme ses amis d'école. *Noces* reste néanmoins une introduction très pédagogique à la question du mariage arrangé et du mariage forcé dans les cultures traditionalistes, de leurs conflits avec les sociétés modernes, de l'exigence de liberté et de dignité de jeunes femmes assignées à des injonctions contradictoires.

**PROCHAINE REUNION DE SECTION
Jeudi 13 Avril**

Avec Laurent Mauduit

**à 20 h à la Maison des Associations,
11 rue Caillaux - 75013 - M° Maison Blanche**

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM

Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h. Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse:



<http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>

**Mercredi 22 mars à partir de 18h à la Mairie du 13ème
Réseau Education Sans Frontières organise un parrainage avec la Mairie du 13ème .**

Des jeunes, des familles dont les enfants sont scolarisés dans notre arrondissement ont besoin de ce soutien.

Pas d'illusion: le fait d'être parrainé n'a aucune incidence sur l'obtention du titre de séjour qui est toujours subordonnée à l'interprétation la plus restrictive des lois et circulaires ...

Alors, à quoi ça sert ?

- à soutenir le moral, à se sentir moins seul, à "s'intégrer" en faisant connaissance avec des personnes pour qui l'étranger n'est pas un profiteur ... et qui milite en ce sens.

- à maintenir le lien entre RESF et l'étranger : en effet au niveau de la permanence on s'aperçoit que des personnes "oublient" de venir, de nous relancer, de s'informer si des textes ont changé. Nous comptons sur les parrains pour "veiller au grain" car nous n'avons pas les moyens de relancer les personnes individuellement. Le parrain ou la marraine ne sont pas seuls, ils sont en quelque sorte un relai individualisé de RESF.

- enfin, en cas d'arrestation, la Mairie est une aide précieuse.



RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 16h à 18h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com

Groupe Etudiants:

contact : Hadrien : hadrien-12@live.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Germaine Grinspan - saxifrage5@orange.fr

**Permanence d'aide et
d'information juridique des
étrangers:**

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-Mathieu Meunier
julesm.meunier@yahoo.fr
06 41 67 35 06

**Permanence étudiants étrangers
(RUSF/LDH)**

vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9e étage dans le centre PMF, 90, rue de Tolbiac, 75013.
rufparis1@gmx.fr

Actualités

de la section Paris 5ème - 13ème



n° 66 - mars 2017

Billet d'humeur

Alice Bertin

Trop d'appels à manifester pour des ligueurs peu enclins à manifester!

La LDH appelle fréquemment à manifester, à participer à des rassemblements, à soutenir les uns et les autres! Quel est le sens de ces appels à mobilisation? Notre comité central pense-t-il que les militants de base de la ligue ont une culture de la rue et qu'ils partent, le cœur battant et le sourire aux lèvres, battre le pavé en agitant fébrilement les petits drapeaux, écussons sur la poitrine? Ou bien pense-t-il que l'appel d'intellectuels bon teint, sachant penser, fera descendre dans la rue, les "masses" qui en ont la culture? Cela paraît d'autant plus décalé qu'il n'y a en général aucun regroupement, aucun rendez-vous, aucune banderole qui rendraient les quelques ligueuses/ligueurs visibles.

**Rencontre avec le BN
concernant la participation de la LDH
à des meetings avec le Parti des Indigènes de la République**

CR : Christine Borzellino

A la suite du courrier que la section avait envoyé au Bureau National concernant la participation de la LDH à un meeting contre l'islamophobie, où était présent, entre autres, le Parti des Indigènes de la République (PIR), nous avons été reçues, Marianne, Dominique et moi, par Françoise Dumont (Présidente) et Pierre Tartakowsky (ancien Président, membre du BN), le 28 février.

En effet, les propos et écrits de Houria Bouteldja, auteure entre autres de l'ouvrage « *Les Blancs, les Juifs et nous* » et porte-parole du PIR, nous paraissent contraires aux fondamentaux de la LDH (voir ci-dessous).

Françoise Dumont a d'abord précisé que la décision de participer à cette conférence avait été prise par le BN dont c'est le rôle, et Pierre Tartakowsky a souligné que c'était conforme à la résolution concernant l'islamophobie prise au Congrès du Creusot (2009).

Ce dernier a ensuite exposé que, comme l'avait prévu la LDH, l'islamophobie était devenue une question centrale, et le terrain de toutes les confusions, mais qu'il n'en fallait pas moins tenir ce terrain difficile. Pour la LDH il n'y a pas de rapport entre les attentats et l'islamophobie.

La LDH a, avec certains de ses interlocuteurs comme la LICRA ou le CCIJ, des débats tendus, mais le dialogue existe néanmoins.

Il existe une nébuleuse d'organisations, de collectifs dont ne fait pas partie la LDH; le PIR n'est pas un interlocuteur de la LDH mais celle-ci ne s'interdit pas d'aller participer à des débats importants parce que le PIR y est présent. En effet le BN considère qu'alors le PIR aurait gagné, qu'au contraire notre présence met ces groupes en difficulté, et que plus la LDH est présente et porte une parole universaliste, moins le PIR pèse dans le débat.

En ce qui concerne la *Marche pour la Justice et la Dignité* du 19 mars, le retrait de la LDH l'année dernière fait que cette année elle ne fait pas partie des organisateurs et n'a donc pas pu influencer dans la rédaction de l'appel. Le BN juge qu'il est

indispensable d'y aller, par solidarité avec les familles des victimes des violences policières qui en sont, en principe, à l'origine. Mais jugeant le texte d'appel impossible à signer, la LDH en prépare un autre avec la CGT et le FSU pour un appel à des manifestations dans toute la France (depuis ce texte est sorti et a été signé également par le MRAP) Marianne Wolff objecte que la LDH risque d'être noyée dans cette manifestation sur l'organisation de laquelle elle n'a pas son mot à dire et que cela l'isole d'autres organisations dont elle serait plus proche et de nombreuses personnes qui considèrent qu'il n'y a pas de dialogue possible avec un certain nombre d'organisations autour du PIR. A quoi Françoise Dumont et Pierre Tartakowsky objectent qu'il faut être dans la rue pour être audible sur ce sujet, et que la LDH, qui est absente des « quartiers », n'a pas les moyens de faire une manifestation seule. Ils confirment que la LDH n'a aucun lien avec le PIR, mais que le but est de rassembler dans la lutte contre les violences policières.

Rappel :

Extrait du courrier de la section concernant le PIR :
« Le meeting du 18 décembre était organisé par des associations comme le Parti des Indigènes de la République qui, si elles évoquent en général les horreurs des attentats, insistent bien davantage sur la victimisation des « racialisés » ou « racisés » dominés par les « Blancs », visent un racisme d'Etat, divisent la société en races. On peut citer les propos de Houria Bouteldja, responsable du PIR, sur le féminisme (« *le féminisme fait partie des phénomènes européens exportés* »), les Juifs (« *Vous les Juifs [...] je vous reconnaitrais entre mille, votre zèle est trahison* ») ou « *On ne reconnaît pas un juif parce qu'il se déclare juif mais à sa soif de vouloir se fondre dans la blancheur* »). »

LE CONGRES (suite) :

Notre Section, avec 4 autres, 3 Fédérations, 2 Délégations régionales et 4 membres du Comité Central, a été désignée par le national pour participer au **Bureau du Congrès**. Il s'agit d'un bureau provisoire dont la composition sera soumise au vote du Congrès. La Présidente et le Secrétaire général en sont membres de droit.

Le Bureau du Congrès est chargé de l'**ordre du jour du Congrès**. Il constitue également la **Commission des Résolutions** dont le rôle est d'examiner et de décider de l'intégration ou non des amendements proposés par les sections aux projets de résolutions, avant le vote de celles-ci par le Congrès en séance plénière.



LES ACTIONS EN COURS:

Ligueurs au prétoire

CR : Alice Bertin et Claudine Girones

Notre groupe Ligueurs au prétoire a assisté au procès qui opposait Emmaüs et Sud Action, dont nous vous transmettons le CR.

Il convient de rappeler les faits qui ont opposé ces deux associations, situation pour le moins étrange :

Des "migrants" expulsés de la Porte de la Chapelle ont été placés dans un centre d'hébergement d'Emmaüs de ce même quartier. L'accueil ne s'est pas fait sans réticence car le personnel n'est pas formé pour accueillir ces populations et surtout, est incapable de prendre en charge les dossiers des demandeurs d'asile.

Les Migrants se sont impatientés et se sont inquiétés de n'avoir aucune aide pour rédiger leurs dossiers et ont entrepris une grève de la faim. Avertis de cette situation, trois militants de Sud Action sont venus observer et soutenir les migrants. En leur présence, s'est ouvert un conflit et quelques personnes travaillant dans ce foyer se sont retrouvées, poussées dans une pièce, mises l'écart en quelque sorte.

La police a été appelée et les trois militants ont été placés en garde à vue. Le personnel d'Emmaüs a porté plainte. Trois jeunes gens, des militants, ont été condamnés en première instance pour séquestration, enlèvement, et détention arbitraire à 4 mois de prison avec sursis et dommages et intérêts aux victimes, des salariés d'Emmaüs. Ils font appel de cette condamnation.

Nous avons tenu à être présents.

A la COUR D 'APPEL 6 février 2017 : Solidaires migrants contre Emmaüs.

Les Faits

Des migrants d'un campement du 19ème arrondissement ont été dispersés et répartis dans des centres d'hébergement dont un centre Emmaüs. Se plaignant des conditions d'accueil et de la non assistance d'Emmaüs pour mettre en œuvre une rencontre avec l'OFPPA et mettre en route les demandes d'asile, ils entament une grève de la faim et font appel au soutien d'un soudanais, S., leur servant d'interprète, et de trois jeunes militants de Sud Action.

Le Directeur du Centre reçoit les jeunes français qui lui demandent d'appeler l'OFPPA. Mais l'attente s'éternise et les migrants, encouragés, semble-t-il, par S., commencent à bloquer la porte en faisant un sit-in. Les salariés d'Emmaüs se replient, les jeunes gens se joignent aux migrants, le directeur appelle la police. Celle ci embarque les jeunes et S., dont tout le monde semble reconnaître le rôle de meneur (il ne fera pas appel). L'un d'eux refusera le prélèvement d'ADN, mais il n'y aura pas de violence et l'incident sera classé sans suite par le Procureur.

Les Interrogatoires

La défense repose sur le fait qu'ils n'ont pas agi en leaders dans cette affaire mais en soutien et qu'il n'y a jamais eu séquestration car une porte de sortie était accessible au personnel à qui le directeur aurait demandé de rester pour ne pas abandonner le Centre aux migrants très énervés.

Mme ...confirme le déroulement des faits, reconnaît que, quand la situation dégénère c'est bien S. qui encourage les migrants à bloquer la porte. Elle précise que pendant toute la durée des incidents (pas plus d'une heure et demie) elle a relevé les revendications des migrants et tenté de convaincre le personnel de faire venir l'OFPPA, à ses yeux seul compétent pour leur répondre,

La Juge l'interroge longuement à propos d'une jeune femme qu'on aurait empêchée de sortir alors qu'elle devait aller chercher son enfant et qui avait été très traumatisée. Des migrants seraient intervenus eux mêmes et finalement elle serait partie.

Mme... ne comprend pas du tout l'accusation de séquestration.

M... confirme qu'il n'y a pas eu de mouvements agressifs, qu'il a lui même vu, alors qu'il était assis à côté de la cafétéria, loin de la porte condamnée, le personnel boire un café en attendant les consignes du directeur, et qu'il y avait une porte accessible, celle par laquelle la police entrera.

La Juge pose des questions surprenantes

-Si vous n'étiez pas arrivés, est-ce que ça aurait dégénéré ?

Rép. : Ils étaient déjà en grève de la faim depuis plusieurs jours et très énervés.

-Est-ce que vous recommenceriez ?

Ne comprend pas la question et refuse d'y répondre

-Vous n'avez pas conscience d'avoir contribué au blocage ?

Rép. : Non

Mme ...a appelé S. rencontré à La Villette et dont elle ne connaissait pas la personnalité. Elle ne parle pas l'arabe et ne pouvait donc pas savoir ce qu'il disait aux migrants.

Tout se passait sans heurts entre eux et les salariés d'Emmaüs, d'ailleurs l'un d'entre eux l'a accompagnée dans son bureau pour qu'elle recharge son téléphone.

Ce que la juge commente comme « le syndrome de Stockholm» en concluant : « en somme tout s'est déroulé normalement, spontanément. »

Rép. : Personne ne dit que c'était normal, mais ils n'ont rien provoqué !

L'Avocate appelle comme témoin un Chargé d'études au GISTI.

Celle-ci rappelle que les centres d'hébergement manquent de moyens et de personnel qualifié. Les personnes hébergées pensent qu'elles vont enfin être aidées, mais souvent cela prend du temps. Les personnes solidaires sont donc utiles pour accélérer les procédures. Ce qui a été d'ailleurs le cas dès le lendemain : leurs demandes ont été accélérées, l'asile a bien été demandé.

Procureur

Il déplore la façon dont des personnes attentives aux mêmes problèmes se retrouvent « en concurrence » (?) et remarque que cette situation est devenue une tribune.

La question est de savoir si les victimes ont été empêchées de sortir.

Le Procureur lit leurs témoignages qui confirment bien l'intervention de l'interprète mais ne présentent jamais les jeunes gens comme leaders du mouvement de sit-in et de blocage de la porte mais plutôt comme des instigateurs. Les migrants ont-ils été instrumentalisés ?

Il demande que soient confirmées les peines, sans inscription au casier judiciaire.

Avocate

Elle remercie pour la non inscription au casier judiciaire mais demande la relaxe. Elle argumente ainsi :

- des personnes dévouées aux exilés sont salies par une condamnation de séquestration.

- ses clients partagent les préoccupations d'Emmaüs vis à vis de ces populations.

- juridiquement pour qu'il y ait séquestration, il faut qu'il y ait intention de séquestration.

- ce sont les migrants qui les ont appelés à leur secours il ne peut donc y avoir aucune manipulation.

L'enquête a été menée entièrement à charge : aucun migrant n'a été interrogé.

C'est la Justice qui est instrumentalisée : la Police n'a posé aucune question aux jeunes avant de les placer en garde à vue.

Le personnel d'Emmaüs venait de faire un stage de sécurité et donc connaissait très bien les différentes issues ; de plus les victimes disent toutes qu'il n'y a pas eu violence et qu'elles ont choisi de rester pour protéger les lieux. De fait, le rapport de police parle d'occupation des lieux par les militants et de leur refus de sortir. En quoi y a-t-il séquestration ou agression ? Les migrants ont été très choqués de voir ces jeunes emmenés par la police.

L'Avocate termine : « Ne soyez pas instrumentalisés, ces gens sont venus aider. Il n'y a d'élément ni matériel, ni intentionnel de séquestration. Il y a une pénalisation de la solidarité ». Elle demande la relaxe.

DANS LES FOYERS DE MIGRANTS DU 13ème

CR : Jocelyne Vaudenay

Notre section a répondu à une invitation du Collectif pour l'avenir des foyers qui organisait ce vendredi 3 mars une réunion avec les représentants des résidents des foyers.

(COPAF - <http://www.copaf.ouvaton.org>)

Il y avait fort longtemps qu'une telle réunion ne s'était pas tenue et nous étions la seule association de soutien représentée,

L'ordre du jour était assez chargé.

Les réhabilitations en cours, qui transforment les foyers de migrants en résidences sociales, confrontent ceux-ci à des bouleversements considérables.

Ils perdent du côté de "l'entre-soi" puisque les populations accueillies peuvent être diverses, mais surtout ils sont mis face à des procédures formelles, administratives, dont ils n'ont pas l'habitude, et qui présentent de réelles difficultés pour eux, d'autant plus qu'ils sont face à des gestionnaires qui ont des objectifs de rentabilité. Savoir lire un contrat, comment faire entendre une réclamation, toujours laisser des traces écrites, comprendre pourquoi il faut une assurance, tout ça est très nouveau pour eux.

Chaque établissement doit mettre en place un conseil de concertation composé de représentants du gestionnaire et en nombre au moins égal de représentants des personnes logées. Des personnes extérieures peuvent y être invités, dans la limite de trois. Il y a manifestement la possibilité que des soutiens y soient présents

<http://www.copaf.ouvaton.org/elections/PROTOCOLE%20PARIS%20DEC%202015-1.pdf>

Il est donc très important de relancer la mobilisation du côté des associations et organisations qui étaient présentes par le passé.

Projet FCPE / LDH

Hélène Beauvais-March

Le projet « Raconte-moi la fraternité », porté par la FCPE 13ème (fédération des conseils de parents d'élèves) et notre section, avance bien.

La plaquette de présentation destinée aux enseignants et aux animateurs des activités périscolaires et des centres de loisirs du 13ème a été finalisée lors d'une réunion commune le 6 mars dernier.

De la maternelle au lycée, les enfants et adolescents se verront proposer d'inventer une œuvre (dessins, photos, poèmes, récits...) sur le thème de la fraternité.

Leurs réalisations seront exposées à la mairie du 13ème le samedi après-midi 13 mai (la date reste à confirmer). Une conférence suivie d'un débat permettra des échanges entre adultes et jeunes à la fois sur les richesses portées par la fraternité vécue en actes, mais aussi sur les difficultés de sa mise en œuvre dans des contextes de tensions sociales.



AGENDA MILITANT

- vendredi 10 mars à 9h Venez soutenir Nico **au Tribunal de Grande Instance de Paris, Chambre 30** (Palais de Justice, M° Cité).

Nico est un membre actif de La Cuisine des Migrants, collectif de migrants et de soutiens qui apporte des repas quotidiennement sur les campements. Vendredi 12 août 2016, pendant une manifestation de migrants qui protesta contre les rafles et la chasse dont ils sont l'objet quotidiennement, Nico a été sauvagement tabassé par les CRS alors qu'il filmait. Non contents d'organiser la chasse aux migrants, les pouvoirs publics ont aussi lancé une répression contre les militants engagés à leur côté.

- samedi 11 mars à 11h : les sections **Paris Centre** et **Paris 12** participent à la projection du film d'Emmanuel Audrain *Retour en Algérie* (France, 2014) suivie d'un débat. Au Cinéma Luminor Hôtel de Ville : 20 rue du Temple 75004 Paris.

- samedi 11 mars : Pendant tout le mois de mars, à l'initiative de la section **Paris 15**, sera présentée à la Maison des Associations du 15^e (22 rue de la Saïda) cette exposition de Grégory Picart : *L'Humanisme au féminin* : dix-sept portraits de femmes d'ici et d'ailleurs, d'hier et d'aujourd'hui qui ont marqué l'histoire. (Cette exposition a été présentée à l'origine par la section de Lens-Liévin en 2015). Nous serons présents la journée du 11 mars pour répondre aux questions des visiteurs.

- dimanche 19 mars à 11h : Projection du film "**Un paese di Calabria**" dans le cadre des *Ciné-droits de l'Homme*, en présence de Shu Aiello, coréalisatrice et de Catherine Teule, vice-présidente de l'AEDH. "Droit d'asile, droit d'accueillir" : le débat portera autour des solidarités qui émergent de la part de la population civile pour dénoncer la répression qui s'abat sur ces militants qui aident les migrants. Au cinéma Majestic Bastille, 2 bd Richard Lenoir 75011

- dimanche 19 mars à 14h : Appel à manifester **Le 19 mars, contre les violences policières, les discriminations, le racisme. Partout en France, marchons pour la justice.** Place de la Nation. A l'appel de La LDH, le Mrap, la CGT, la FSU

On a besoin de bras pour les distributions de tracts sur les marchés (week-end des 11/12 mars), Pour participer merci de contacter Germaine Grinspan - saxifrage5@orange.fr

- mardi 21 mars : à l'occasion du **Grand Festival** organisé par le Musée national de l'histoire de l'immigration lors de la Semaine d'éducation et d'action contre le racisme et l'antisémitisme (du 21 au 26 mars), la LDH tiendra un stand au musée (Palais de la Porte Dorée, 293 avenue Daumesnil 75012 Paris) pour présenter nos actions.